



CIRCULAIRE 090-19

Le 12 juin 2019

PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION MISE EN SERVICE DES MODULES SUR LES PERSONNES APPROUVÉES ET MX-ID

La Division de la réglementation est heureuse d'annoncer la mise en service immédiate de deux modules très attendus du portail des participants: le module des personnes approuvées et le module MX-ID. Vous devriez désormais soumettre toutes les requêtes liées à la gestion réglementaire des personnes approuvées via le portail des participants; nouvelles demandes d'approbation, transferts, changements de statut ou avis de cessation. Vous pourrez également soumettre les demandes MX-ID telles que les nouvelles demandes, les transferts ou les annulations de MX-ID via le portail des participants.

Vous pouvez consulter la [section du portail web](#) sur le site de la Division pour obtenir plus d'information sur le portail des participants et pour visionner des capsules de formation sur les différents modules. La Division vous encourage vivement à utiliser le portail des participants immédiatement car les autres méthodes de soumission pour de telles demandes ne seront plus acceptées à compter du 28 juin 2019.

Pour plus d'informations sur le portail des participants, veuillez contacter Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, Division de la réglementation, au 514.787.6552 ou par courriel à nathalie.tessier@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.